



Explication des taxes inscrites au compte de taxes 2026

Taxes foncières générales (tous secteurs)		2026	2025
Taxes à taux variés¹:			
Résiduel (de base / immeubles résidentiels)		0.5034 \$	0.4840 \$
Non résidentiel		1.0033 \$	0.9647 \$
Industriel		1.0033 \$	0.9647 \$
6 logements		0.5034 \$	0.4840 \$
Exploitation agricole		0.5034 \$	0.4840 \$
1. Une unité d'évaluation peut appartenir à plus d'une catégorie.			
Autres taxes foncières (tous secteurs)			
Service de la dette ²		0.0356 \$	0.0241 \$
Sûreté du Québec		0.0517 \$	0.0494 \$
Taxe sur l'environnement		65.40 \$	62.10 \$
2. Taxe foncières - service de la dette			
Taxe foncière pour le service de la dette imposée sur tous les immeubles de la Municipalité. Elle se situe à 0,0356\$ du 100 \$ d'évaluation. Cette taxe est imposée pour obtenir les sommes requises pour le remboursement des échéances annuelles en capital et intérêts des dettes suivantes :			
- Achat d'un camion autopompe et citerne en 2009 - Travaux sur la rue du Collège en 2012; - Construction du garage municipal en 2023; - Construction du pavillon des loisirs; - Achat de propriétés - droits de préemption; - Travaux au barrage du Lac-Labelle; - Travaux sur le chemin du Lac-Labelle (phase 1); - Achat de véhicules et équipements pour le SSI et les TP.			
Taxes spéciales (secteur non desservi)			
Aqueduc dette - évaluation		0.0016 \$	0.0016 \$
Taxes spéciales (secteur desservi)			
Aqueduc dette - évaluation		0.0041 \$	0.0041 \$
Aqueduc dette - compensation par facteur		31.74 \$	32.13 \$
Ces taux de taxes sont imposés par 100 \$ d'évaluation, à l'exception de la taxe relative à l'environnement qui est un montant fixe et de celles étant basées sur une compensation par facteur.			
Compensations (secteurs desservis)			
Par unité de logement			
Entretien réseau d'aqueduc		254.00 \$	252.00 \$
Entretien réseau d'égout		254.00 \$	208.00 \$
Matières résiduelles		237.00 \$	241.00 \$
Taxes spéciales (secteurs spécifiques - payable par utilisateurs uniquement)			
Travaux ligne électrique rive ouest du lac Labelle		- \$	113.05 \$
Maintien d'un chemin pour l'Association des propriétaires de la rive ouest du lac Labelle		323.99 \$	323.05 \$
Construction d'un chemin pour l'Association des propriétaires de la Belle-Dame		2 105.64 \$	2 109.38 \$
Autres compensations			
Politique numéro 2024-75 relative à l'entretien des chemins situés sur les terres du domaine de l'état - Association des propriétaires de la rive Ouest du lac Labelle (APROLL) - Entretien hivernal et nivelage en période estivale		688.29 \$	457.54 \$
Entente homologuée - Regroupement des propriétaires de la route de la Rive ouest du lac Labelle (RPRROLL) - Travaux préparatoires et entretien hivernal		659.54 \$	439.69 \$